



La Balade des Legend Boucles© à Bastogne 2024 – 4/05/2024

Prescriptions générales

1. Organisateur :

Royal Automobile Club de Spa asbl

Rue Jules Feller 1

B 4800 Ensival

T : +32 87 79 50 00

Web : www.racspa.be

Email : info@racspa.be

Contact participants : Alain Waleffe : legendboucles.teamscontact@cybernet.be

2. Définition :

Le parcours se fait sur routes ouvertes à la circulation et est une promenade à parcours secret **SANS MOYENNE HORAIRE**, le respect du code de la route en toute circonstance est **OBLIGATOIRE**.

Chaque équipage recevra un road book pour la matinée et un autre pour l'après-midi. Ceux-ci seront constitués d'un fléché métré avec des notes d'itinéraires.

Les road books ont été élaborés pour permettre à tous et toutes de participer.

Fléchés métrés : Ce type de schémas reproduit chaque situation avec le plus d'exactitude possible et reprend la courbure des routes et l'angle qu'elles forment entre elles. Chaque schéma comporte une boule, l'endroit d'où l'on vient, et une flèche, la direction à suivre.

3. Véhicules admis :

Toute voiture sans restriction d'âge en ordre vis-à-vis du code la route et avec immatriculation valable pour usage routier et en ordre d'assurance.

Toutefois, les véhicules de compétition et de rallye postérieurs au 31/12/1990 ne sont pas autorisés s'ils ne sont pas en possession d'une carte verte de l'Autosécurité valable.

4. Equipages :

Le 1^{er} pilote (conducteur) doit être en possession d'un permis de conduire valable. En sus du second pilote, d'autres passagers peuvent être présent dans le véhicule tout en respectant le nombre maximum de son homologation routière. (en dehors du conducteur il n'y a pas de facteur « âge » → la balade peut être faite avec ses enfants).

5. Contrôles de passage :

Il y aura sur l'itinéraire des contrôles de passage physique avec pointage du carnet de contrôle (notamment au départ de chaque de RT des Legend Boucles à Bastogne), mais sur aussi sur les parcours de liaisons dans des lieux emblématiques des Legend et des contrôles de passage (CP) aux moyens de panneaux à copier le code sur le carnet de pointage.

6. Engagements :

L'engagement comprenant l'abandon de recours se fait exclusivement via le site web www.racsba.be sur le formulaire online.

Le montant des droits d'inscriptions s'établit comme suit :

Pour les voitures dont la première mise en circulation et/ou le début de la construction du modèle est antérieur au 1/01/1987 : 100 € TVA 6 % incluse.

Pour les voitures dont la première mise en circulation et/ou le début de la construction du modèle est postérieur au 31/12/1986 : 120 € TVA 6% incluse.

Le montant des droits d'inscription comprend 6% de tva, suivant décision n° ET119.653.

Mode de paiement :

Par virement au compte n° 068-2450155-59
au nom du Royal Automobile Club de Spa
IBAN : BE84 0682 4501 5559 BIC Code : GKCCBEBB

Date ultime de paiement le 30 avril 2024, cette date révolue, il ne sera pas tenu compte de l'engagement, il sera annulé.

La date limite d'inscription est fixée au 30 avril 2024. Il n'y a pas de limitation quant au nombre d'engagés.

7. Déroulement :

1 mars 2024 : Ouverture des inscriptions

30 avril 2024 : Clôture des inscriptions

30 avril 2024 : Date ultime pour droits d'inscription réglés

1er mai 2024 : Envoi électronique (email) du briefing écrit

Samedi 4 mai 2024 :

Dès 08.00 : suivant horaire de convocation (par groupe) rassemblement des véhicules parc d'attente Nouveau Zoning à Bastogne

Dès 08.45 : départs par groupe vers la Place Mc Auliffe à Bastogne pour remise des road book, rally pack et départ pour la 1^{er} Boucle

12.30 : arrivée de la première boucle à Bastogne : remise carnet de pointage boucle 1

13.45 : départ seconde boucle à Bastogne Place Mc Auliffe et distribution second road book

16.00 : arrivée de la balade et remise carnet pointage 2

21.00 : départ Boucles de nuit (facultatif – extra)

00.00 : arrivée Boucles de Nuit (facultatif – extra)

8. Boucle de Nuit :

Le samedi 4 mai 2024 il est possible de s'inscrire en sus à la Boucle de nuit.

Pour conserver l'esprit, seules les voitures antérieures au 1/1/1991 seront autorisée.

Un supplément de 45€ tva incl est demandé. Lors de votre engagement penser à bien sélectionner l'onglet correspondant : samedi et nuit